

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**Présents :**

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Jérôme SEIGNEURIE, Karine LEROY, Nicole JOUIN, Maryline MARTIN, Delphine ALI, Gérard TAPIN, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY

**Excusés :** Benjamin HUE qui a donné procuration à Roland LEPUISSANT, Olivier BRAULT, Léonard GAILLARDON, Sylvain LHOTELLIER, Sabrina POISSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné Roland LEPUISSANT secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024
- Appel d'offres travaux réhabilitation friche
- Demande avenant convention fonds friche
- Résiliation location 2A rue du port
- Demande logement d'urgence
- Devis désinsectisation friche Cousin
- Validation devis voirie
- Validation devis panneaux adressage
- Décision modificative BP
- Point des commissions
- Information et questions diverses

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2024.**

**APPEL D'OFFRES TRAVAUX REHABILITATION FRICHE**

*Délibération n° 2024/09/01*

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 3 septembre 2024 concernant les travaux de Réhabilitation de la friche commerciale pour une partie des lots (le lot 3 pour la maçonnerie est infructueux) :

Lot 1 : VRD

Entreprise: SAS PATRICK POISSON TP

Montant du marché : 38 782.74€ HT

Lot 2 : Désamiantage Démolition

Entreprise: SARL TERRASSEMENT TP CREVEL

Montant du marché : 64 650.00€ HT

Lot 4 : Couverture Zinguerie

Entreprise : SAS MARIE & CIE

Montant du marché : 15 036.21€ HT

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :**

les propositions de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 118 468.95€ HT et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires et éventuellement les avenants.

**DEMANDE AVENANT CONVENTION FONDS FRICHE**

L'ensemble des lots pour la réhabilitation n'étant pas attribué.

La demande d'avenant sera revue lors du prochain conseil municipal.

**RESILIATION LOCATION 2A RUE DU PORT**

*Délibération n° 2024/09/02*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame COQUIERE Sandrine a demandé le 25 juillet 2024 la résiliation du bail du logement communal du 2A rue du Port.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **accepte** cette résiliation au 1<sup>er</sup> septembre 2024 selon les dispositions figurantes dans la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, le délai de préavis est réduit de 1 mois).

- **autorise** le remboursement de la caution de Madame COQUIERE Sandrine de 375€ après établissement de l'état des lieux  
- **autorise** l'établissement d'un nouveau bail si une demande était faite pour la location de ce logement, fixe le montant du loyer mensuel à 417.79€, autorise le Maire à signer le bail et à titrer la caution.

### **DEMANDE LOGEMENT D'URGENCE**

*Délibération n° 2024/09/03*

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le sujet.

Monsieur Gilbert YON habitant rue de la croix a fait une demande de logement manche habitat, pour le moment aucun logement n'est disponible.

Il est en grande difficulté dans son domicile qui n'est plus adapté à ses difficultés motrices.

Face à la situation d'urgence Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui mettre à disposition le logement communal situé au 6 rue de l'Eglise.

Ce logement nécessite quelques travaux de vérification (eau, électricité), la réalisation d'une porte de garage, d'une clôture de jardin et la pose d'une douche au RDC.

**A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition dès que possible, moyennant une location de 100€ par mois le logement au 6 rue de l'Eglise à Monsieur Gilbert YON.**

**Et autorise Madame le Maire à établir une convention de mise à disposition du logement pour cause d'urgence dès que le logement au 6 rue de l'Eglise aura été révisé.**

**Les consommations d'eau, d'électricité, d'assainissement seront à la charge de l'occupant.**

### **DEVIS DESINSECTISATION FRICHE COUSIN**

Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a une invasion de puces à l'étage de la maison Cousin et qu'il y a lieu d'effectuer une désinsectisation.

L'entreprise Assistance nuisibles a établi des devis, soit en 2 passages (2 748€ TTC) ou 3 passages (3 828€ TTC).

Le conseil municipal souhaite que Madame le Maire se rapproche de l'entreprise de désamiantage retenue pour la démolition de la friche afin de voir avec elle ses besoins et son mode d'intervention dans ce cas de figure.

Dans un 1<sup>er</sup> temps clôturer les accès à l'étage en condamnant les fenêtres et portes du RDC, des élus se proposent de vider les locaux et effectuer une première désinfection avant une intervention de l'entreprise. Ces travaux seront réalisés avec des vêtements et protections adaptés.

### **VALIDATION DEVIS VOIRIE**

*Délibération n° 2024/09/04*

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis de voirie établis par EUROVIA concernant :

- Les Haies de la Cour 12 619.54€ TTC
- Le Mesnil 7 823.83€ TTC

**Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le choix de ces voiries et les devis pour un total de 20 443.37€ TTC et autorise Madame le Maire à les signer.**

### **VALIDATION DEVIS PANNEAUX ADRESSAGE**

*Délibération n° 2024/09/05*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise Bâti service signalisation a été retenue pour la fourniture et la pose de la signalétique communale (numéros, plaques de rue avec pose) pour un montant de 27 806.48€ TTC lors d'un précédent conseil municipal.

Cependant il y a eu un oubli dans la commande il manquait 10 panneaux de rues.

Ce qui se traduit par une nouvelle proposition à 24 711.67€ HT soit 29 654€ TTC

**Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis rectificatif de Bâti service signalisation pour 24 711.67€ HT soit 29 654€ TTC et autorise Madame le Maire à le signer.**

### **DECISION MODIFICATIVE BP**

*Délibération n° 2024/97/06*

Le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2024 afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement non prévues lors de l'établissement du budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :**

### Section investissement :

#### Opération 113 adressage

Article 2181 (aménagement divers) dépenses +1 600€

### Afin d'équilibrer la section d'investissement :

#### Opération 107 commerce bâtiment Cousin

Article 231 (immobilisation en cours) dépenses - 1 600€

### INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- La commune est habilitée à accueillir des TIG (travaux d'intérêt général). Dans ce cadre Monsieur VACANDARD effectue 70h de TIG dans la collectivité.
- Point sur le 80ème, tout s'est bien déroulé la population était satisfaite. Un point financier sera établi lors du prochain conseil municipal.
- Point sur les travaux à effectuer au bâtiment du football dont la trappe de désenfumage à réparer.
- Réfection du mur du cimetière et de l'arrière de la boulangerie revoir avec l'ABEC le devis et demande à un artisan.
- La Commission voirie va tester le broyage des chemins par les employés communaux avec le matériel de la Cuma et l'entreprise effectue le broyage des routes comme auparavant.
- Des nouveaux paniers de basket pour le terrain multisport ont été commandés pour un coût de 1084.80 afin de remplacer ceux en place défectueux.
- Le théâtre de Periers fait la demande de l'utilisation de la salle des fêtes pour leur répétition et pour leurs spectacles, les jours de spectacles leur seront facturés au tarif en vigueur soit 100€ par jour de week end.
- Un nouveau PLUI à l'échelle de la COCM va être engagé.
- La compétence assainissement sera prise par la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Demande de Monsieur Gérard TAPIN d'acquérir des miroirs pour la sécurité routière.

### DATES A RETENIR

- Il est proposé d'ouvrir sur 3 dates le local d'exposition de photos au public soit :
  - Samedi 21 septembre de 14h à 17h la permanence sera effectuée par Gérard TAPIN, Roland LEPUISSANT, et Maryline MARTIN
  - Dimanche 22 septembre de 14h à 17h la permanence sera effectuée par Karine LEROY et Delphine ALI
  - Vendredi 1<sup>er</sup> novembre de 14h à 17h la permanence sera effectuée par Anne HEBERT et Nicole JOUIN
- Commission bâtiment 10 septembre à 20h
- MAM et EVS réunion le 11 septembre à 9h30 avec l'architecte
- Commission voirie 9 septembre à 19h
- Commission salle des fêtes 20 septembre à 14h
- Prochain conseil municipal le 15 octobre

VU, pour être affiché le 5 septembre 2024 conformément au  
Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

